

# TRIBUNE LIBRE *La parole aux élus*

## PASSIONNÉMENT FARGUES!

### ➤ Enjeux environnementaux



Les **deux principaux enjeux environnementaux** de demain portent sur les ressources en eau et les ressources énergétiques. Ces deux éléments vont dicter la ligne de conduite du développement de la commune pour les années à venir. Il ne s'agira pas d'interdire de réaliser des projets de construction mais d'inclure une réflexion préalable à cette réalisation. Cela est en cours de validation au **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)** de l'aire métropolitaine constituées de la métropole et des sept communautés de communes périphériques. C'est ce que l'on appelle plus communément **la sobriété**, action que nous avons engagée il y a maintenant 14 ans sur notre commune sur les sujets de moindre consommation des éclairages publics et du stockage des eaux de pluies à destination de l'arrosage communal. Pour répondre à ces enjeux actuels, Fargues œuvre quotidiennement pour limiter son impact environnemental.

➤ **L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.** On peut citer en exemple **l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h du matin.** L'objectif est d'installer du mobilier d'éclairage moins consommateur en électricité et plus respectueux de l'environnement, mais également la volonté de préserver la biodiversité en limitant la pollution lumineuse. De nouveaux points lumineux seront remplacés par de **l'éclairage Led** sur l'intégralité de l'avenue de l'entre deux mers, l'avenue de Lignan et le lotissement des coquelicots.

➤ **GESTION DE L'EAU.** La sobriété telle que décrite précédemment s'accompagne d'actions à court terme comme réalisé dans nos aménagements du bourg. Nous avons choisi **les parkings végétalisés** qui contribuent de façon significative à la préservation des sols en les rendant perméables. Les sols drainants permettent l'infiltration de l'eau dans le sol et évitent un maximum le ruissellement de surface.

➤ Toutes ces actions ne sont pas l'exclusivité de la collectivité et doivent être accompagnées par une participation et des moyens de chacun car l'aménagement et notre cadre de vie est l'affaire de toutes et tous au quotidien, sans exclusive.

### ➤ La démocratie participative en question



Le concept de démocratie participative est né dans les années 1960-70 à la faveur de divers mouvements sociaux qui interrogeaient les limites de la démocratie représentative (source: [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr)). **A l'heure actuelle**, les dispositifs participatifs se multiplient (concertations, appels à idées, réunions publiques, budgets participatifs etc.) pourtant, les exemples d'expression citoyenne sur différents sujets existent déjà (manifestations, pétitions etc.). Un tel besoin de la part des décideurs politiques, que ce soit au niveau national ou au niveau local pourrait, à priori, sembler être très positif: *qui pourrait se plaindre de plus de démocratie ? Mais qu'en est -il vraiment dans la réalité ?*



**Au niveau national**, le « **Grand Débat** » en 2019 et la **Convention citoyenne pour le climat** en 2019-2020 se sont soldés par un constat d'échec de la part des participants. Bien qu'ayant pu exposer leurs opinions, ils ont constaté une grande disparité entre leurs suggestions, et la prise en compte de ces mêmes suggestions par les pouvoirs publics.



**Au niveau local**, dans notre commune, les débats contradictoires concernant tout type de réalisation ont lieu en fin d'élaboration alors qu'ils pourraient l'être dès l'ébauche de ladite réalisation. Au sein de notre municipalité, lors des réunions des différentes commissions, les élus (de la majorité et de l'opposition), peuvent donner leur avis et être écoutés mais aussi avoir la surprise de découvrir qu'un projet jugé par une majorité d'entre-eux, non prioritaire, soit inscrit au budget quelques semaines plus tard.

A l'heure où le désintérêt pour la chose politique s'accentue, avec tous les dangers que cela peut comporter, il devient urgent d'instaurer, à Fargues Saint-Hilaire comme ailleurs, plus de délibération et de transparence dans les processus de décision.

Marie LALANNE GUERIN et Françoise PALLUAU DUBOULZ.

### Nos remarques à propos des finances municipales :

Le résultat de 2023 a bénéficié de conditions favorables exceptionnelles qui ne se reproduiront pas



**L'autofinancement** de 251 000 € en 2022 et 429 000 € en 2023 a bénéficié de transferts exceptionnels de 150 000 €, chaque année, en provenance du budget assainissement. La réalité économique sans ces éléments exceptionnels est moins plaisante : 101 000 € en 2022, et 279 000€ en 2023.



**Les recettes d'impôts et taxes** ont augmenté de 11% entre 2022 et 2023, en grande partie grâce à une revalorisation des bases de la taxe foncière supérieure à l'inflation. Il y a ici un effet d'aubaine qui ne devrait pas se reproduire.



**Les frais de personnel** paraissent stables entre 2022 et 2023 car les équipes n'étaient pas au complet en 2023. Avec le nouvel organigramme en 2024, il faut s'attendre à une forte hausse.



**L'excédent** reporté de 2022 sur 2023 était de 174 000 €. Le **report** de 2023 sur 2024 est de 73 000 €. C'est une sécurité du budget de fonctionnement qui se trouve réduite de 101 000 €.

**La commune n'a plus de réserves d'épargne pour les années qui viennent...** Les excédents des années précédentes, provenant de cessions de biens immobiliers, ont été progressivement consommés : 512 000 € en 2021, 234 000 € en 2022, 73 000 € en 2023 qui disparaîtront en 2024. **La capacité de financement de la commune n'est pas sécurisée.** Pour 2024, il est prévu une baisse des recettes de 5% et une hausse des dépenses de personnel de 8%.

**Nous restons très perplexes sur le projet de halle photovoltaïque /ombrière de parking, place DEJEAN prévu au budget investissement 2024.**

- Le prix de 300 000 €
- Le positionnement en bordure de route, peu enclin à favoriser la convivialité et la sécurité.
- La réduction du nombre de places de stationnement place DEJEAN.
- La destruction du goudronnage du parking fait en 2020 pour 68 000 € pour implanter l'ombrière.
- Le dispositif avec le prestataire, peu favorable à la commune, puisque ce dernier va conserver pendant 30 ans le fruit de la production d'électricité.

La majorité des communes sont équipées gratuitement en ombrières de parkings en échange de l'électricité produite, pourquoi pas à Fargues Saint Hilaire ?

***La toiture de l'école maternelle, bâchée depuis deux ans est quand même inscrite au budget, mais rien pour la construction du nouveau groupe scolaire.***

Gérard NERAUDAU, Florence ALLAIS, Sébastien MAYOR